



POMACLE INFO DU 03 MAI 2023



**8 MAI
1945**

Commémoration du 8 mai 1945

Afin de marquer la journée du Souvenir du 8-Mai 1945, la Commune de POMACLE appelle les Pomacains et Pomacaines à se retrouver

lundi 8 mai 2023, au monument aux morts à 11h, pour le dépôt de gerbe, lecture du discours et remerciements. À l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Fête Patronale 2023

La fête patronale se déroulera les **17-18-19 juin prochain**.

L'association des fêtes vous communiquera prochainement le programme complet de cette manifestation.

Pour ne rien louper de l'actualité à Pomacle nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Commune :

www.facebook.com/mairiedepomacle



Document imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



Mairie de Pomacle - 9 Rue Le Fèvre - 51110 POMACLE - 03 26 97 21 10
mairie.pomacle@wanadoo.fr

Permanence du Secrétariat de Mairie : Lundi de 16h00 à 18h00 et mercredi de 10h à 12h00 - www.facebook.com/mairiedepomacle



POMACLE INFO DU 03 MAI 2023



**8 MAI
1945**

Commémoration du 8 mai 1945

Afin de marquer la journée du Souvenir du 8-Mai 1945, la Commune de POMACLE appelle les Pomacains et Pomacaines à se retrouver

lundi 8 mai 2023, au monument aux morts à 11h, pour le dépôt de gerbe, lecture du discours et remerciements. À l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Fête Patronale 2023

La fête patronale se déroulera les **17-18-19 juin prochain**.

L'association des fêtes vous communiquera prochainement le programme complet de cette manifestation.

Pour ne rien louper de l'actualité à Pomacle nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Commune :

www.facebook.com/mairiedepomacle



Document imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



Mairie de Pomacle - 9 Rue Le Fèvre - 51110 POMACLE - 03 26 97 21 10
mairie.pomacle@wanadoo.fr

Permanence du Secrétariat de Mairie : Lundi de 16h00 à 18h00 et mercredi de 10h à 12h00 - www.facebook.com/mairiedepomacle

